

GLOSSAIRE DE TERMES COMMERCIAUX ET CONNEXES

Économie planifiée	Économie d'un pays dont le gouvernement tente de déterminer l'activité économique par le mécanisme de la planification centrale, comme en Union soviétique, par opposition à une économie de marché fortement tributaire des forces du marché pour l'allocation des ressources de production. Dans une économie "planifiée", les objectifs de production, les prix, les coûts, les ressources d'investissement, les matières premières, la main-d'oeuvre, le commerce international et la plupart des autres agrégats économiques sont régis par un plan économique national préparé par un organisme central de planification; c'est donc le secteur public qui prend les grandes décisions touchant la demande et l'offre dans l'économie nationale. Voir aussi Pays à commerce d'État.
Embargo	Interdiction d'exporter ou d'importer touchant des produits ou des pays particuliers. Les embargos ont le plus souvent été décrétés en temps de guerre, mais ils peuvent également être appliqués pour des raisons politiques, économiques ou sanitaires. Les embargos que les Nations Unies imposent contre un pas - ou un groupe de pays - pour en influencer la conduite ou les politiques sont parfois appelés "sanctions".
EMR	Ministère canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources.
Entente sectorielle	Entente commerciale dont l'application se limite à un groupe particulier de produits apparentés composant un secteur. Le Pacte de l'automobile est un exemple d'entente sectorielle bilatérale; l'Accord du GATT relatif au commerce des aéronefs civils est un exemple d'entente sectorielle multilatérale.
Évaluation en douane	Évaluation de la valeur des biens importés par les fonctionnaires des douanes en vue de déterminer le montant du droit payable dans le pays importateur. Le Code de l'évaluation en douane du GATT oblige les gouvernements signataires à utiliser la "valeur transactionnelle" des produits importés -- c'est-à-dire le prix effectivement payé ou à payer pour ces produits -- comme principale base d'établissement de la valeur des marchandises à des fins douanières.
Exceptions	Dispositions d'un accord commercial prévoyant des règles à appliquer dans des circonstances particulières, comme les contrôles à l'importation ou à l'exportation imposés pour des raisons de sécurité. Les Articles XX et XXI du GATT donnent les principales exceptions aux dispositions de l'Accord général.